



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 13 Décembre 2016</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2016-030</b>	<b>En exercice :</b>	<b>50</b>
<b>Convocation du : 06 Décembre 2016</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>29</b>
<b>Affichage du : 15 Décembre 2016</b>	<b>Absents :</b>	<b>10</b>

**Objet de la délibération : Inscription au contrat risque statutaire et prévoyance**

L'an deux mille seize et le treize du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Volesvres, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzly.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X		X	
BLANZY	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE	M Pascal SCHIAVONE M Jean Pierre RIZET	X X			
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT			X X	
GÉNELARD	M Pierre Yves DUMAS M Marcel MARTIN			X X	
MARIGNY	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X X		X	
MONTCEAU LES MINES	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET		X X		
MONTCENIS	M André PRUDHON M Michel BALAGUER		X	X	
MONTCHANIN	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		Pouvoir à Joel DUBAND
OUDRY	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X	X		
PALINGES	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		Pouvoir à Gilles PERRETTE
PERRECY LES FORGES	M Cyril DUTARTRE M Guillaume JACOB			X X	
POUILLOUX	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X X			
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X X			
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES	M Jean-Paul GUILLEMIN M Bernard VILLETTE		X X		
SAINT EUSÈBE	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X X			
SAINT LAURENT D'ANDENAY	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON		X X		
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X	X		
SAINT VINCENT BRAGNY	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X	X		
SANVIGNES LES MINES	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		
TORCY	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU		X	X	Pouvoir Paulette ACKERMANN
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X X			
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X	X		

**Secrétaire de séance :** M Bruno PICHARD

.../...

Dans le contexte socio-économique tendu, que nous connaissons actuellement, l'impact financier des absences pour maladie est parfois important, tant pour les collectivités territoriales que pour les agents eux-mêmes.

Si le contrat groupe assurance « risque statutaire », porté par le centre de gestion, permet aux collectivités de se couvrir contre ce « risque » financier que représente l'absence pour maladie d'un agent, il n'en est pas de même pour les agents, aucun contrat groupe « prévoyance » n'existant à ce jour dans le département. Or, si plus de 90 % des territoriaux bénéficient d'une complémentaire « santé », seuls 40 % souscrivent à une garantie de maintien de salaire. De fait, les agents territoriaux (et indirectement les collectivités employeurs) se retrouvent dans une situation délicate lors d'un congé maladie prolongé : après une période de prise charge à 100% de leur rémunération, les agents ne perçoivent ensuite qu'un demi-traitement puis aucune rémunération autre que les éventuelles indemnités de coordination.

C'est pourquoi le centre de gestion de Saône-et-Loire nous propose de nous inscrire parallèlement à la mise en place de deux contrats groupe, l'un et l'autre étant cependant indépendant :

- Dans celui relatif au « risque statutaire », en effet, le contrat groupe actuel porté par le centre de gestion arrive à son terme le 31/12/2017
- Un autre relatif à « la prévoyance » pour une mise en place à compter du 1er janvier 2018.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à inscrire le Syndicat Mixte du bassin versant de la Bourbince dans le cadre du contrat risque statutaire

**Autorise** le Président à inscrire le Syndicat Mixte du bassin versant de la Bourbince dans le cadre du contrat prévoyance

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : **19 décembre 2016**  
Publication le : **19 décembre 2016**

A Montceau-les-Mines le : **19 décembre 2016**  
Le Président,

